



COSCEN

Conseil d'Orientation pour le Suivi
des Conséquences des Essais Nucléaires

Papeete le 6 décembre 2006

Compte-rendu de la réunion COSCEN du 5 décembre 2006

Participants :

- M. Philippe SIU (Vice-Présidence)
- M. Guillaume RATTE (Ministère de l'Équipement)
- M. Pierre COISSAC (Direction de l'Environnement)
- M. John DOOM (Moruroa e tatou)
- M. Roland OLDHAM (Moruroa e tatou)
- M. Bruno BARRILLOT (Expert du COSCEN)

La réunion a commencé à 16 heures pour se terminer à 17 h 30.

Les représentants de l'APF et le Président étant mobilisés pour le débat budgétaire à l'APF, l'essentiel des débats de cette réunion a porté sur la préparation de la rencontre du jeudi 7 décembre au Haut-Commissariat sur la « réhabilitation » des anciens sites DIRCEN à Mangareva, Tureia, Reao, Pukarua.

Analyse du document sur la réhabilitation des sites

Sites oubliés

M. Pierre COISSAC demande que l'on puisse également réhabiliter deux sites qui ne sont pas signalés dans le rapport du Haut Commissariat :

- un dépôt de batteries au plomb sur l'atoll inhabité de **Maturei Vavao** qui est un site protégé
- les installations abandonnées par le CEP sur l'île d'**Eiao** dans les Marquises. Cette île inhabitée des Marquises est propriété du Territoire depuis le 28 juillet 1971. Une mission militaire a été installée à Eiao en prévision des essais souterrains entre 1972 et 1973. Une centaine de personnes, des militaires (5^{ème} RMP), des civils métropolitains et des personnels « locaux » recrutés à Raiatea, ont participé à ces travaux qui ont duré 10 mois.

A propos des « arrangements » avec certains propriétaires privés cités dans le document

Le COSCEN s'accorde sur le principe de la réhabilitation des anciens sites DIRCEN qui est une des propositions importantes du rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée et notamment sur la « déconstruction » des bâtiments devenus dangereux, tant pour les personnes que pour l'environnement.

Le COSCEN estime que les premières démarches engagées par les missions préparatoires du ministère de la Défense auprès de certains propriétaires privés risquent de provoquer des surenchères et divisions dans les îles. De tels accords conclus séparément avec des propriétaires privés risquent de créer une situation ingérable lorsqu'il s'agira de la réhabilitation de Hao où de nombreux propriétaires privés sont impliqués.

Le COSCEN propose une position commune à l'égard des propriétaires privés sur les compensations « individuelles ». Cette position s'appuierait sur les points suivants :

- une part de la compensation individuelle porte sur la « remise en l'état primitif » des anciens sites bétonnés, démolition des bâtiments délabrés et dangereux
- une autre part de la compensation individuelle pourrait s'établir sur le règlement d'« arriérés de location » depuis l'abandon par la DIRCEN jusqu'à la remise en état.

Une solution « juste » pour les propriétaires privés s'appuierait sur les termes du bail primitif pour le montant des locations, en les réévaluant selon des critères à définir.

A propos des arrangements avec les maires

D'après le document, certains arrangements ont été également proposés avec Mme le maire des Gambier pour des équipements communaux. Le COSCEN propose que ces arrangements au bénéfice de la collectivité locale soient traités au titre des « compensations » qui doivent bénéficier à toutes les îles et atolls concernés.

Le COSCEN propose que les équipements communaux et autres équipements ou services au bénéfice de la collectivité qui seront pris en charge par le programme de réhabilitation au titre des « compensations » devront être réalisés en concertation avec les maires. Les « compensations » incluront un « lieu de mémoire » à définir selon les îles, en accord avec les maires.

Une proposition a également été faite par M. Pierre COISSAC pour demander d'inclure dans les « compensations » la construction d'un Centre d'enfouissement technique par île qui permettrait de résoudre un problème de la gestion des déchets dans ces îles.

Les dossiers de réhabilitation

Le dossier de Réhabilitation des sites communiqué par le Haut-Commissariat (version du 23/11/2006) pourrait être amélioré et complété sous forme de documents spécifiques pour chaque île concernée. Il se trouve, en effet, que les informations sur les quatre sites sont dispersées dans le dossier du 23 novembre.

Un document par île aurait l'avantage de mieux cerner les interventions et de servir de moyen de communication pour les élus et les populations et pourrait comprendre les éléments qui permettraient aux services du Pays disposer d'une ébauche d'étude d'impact sur laquelle ils pourraient travailler. Il serait également indispensable d'y ajouter des informations sur la destination des déchets de démolition.

Des compléments pour chaque document pourraient également comporter les aménagements au titre des « compensations » et les propositions pour « la mémoire ».

Proposition de la Direction de l'environnement

- 1) étude du rapport de l'armée citant l'ensemble des sites à réhabiliter pour que le coscen se prononce sur le bien fondé des travaux site par site (en effet certains membres souhaitent faire des "monuments " à partir de ces vieilles structures).
 - 2) le cas échéant, faire compléter la liste précédente en ajoutant des sites oubliés par l'armée : Eiao, Actéons.
 - 3) par île, faire demander une autorisation de travaux et une notice ou une étude précisant la nature et l'impact des travaux, le devenir des déchets et les mesures de réhabilitation (végétalisation, nouvelles constructions, sites pour la mémoire...)
 - 4) faire se prononcer la DIREN et le SAU sur ces documents
- * désignation d'un ingénieur ou technicien assermenté de la DIREN au titre des 2 agents de la PF qui devront participer aux missions Etat territoire.